

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 <p>USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE</p>	<p align="center">Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON EN FOREZ</p>	<p align="center">Délibération n° D20232702-04 Du 27 février 2023 CAMPING MUNICIPAL DES TILLEULS ACTUALISATION DES TARIFS</p>
--	---	--

Nombre de membres				Date de la convocation	22.02.2023
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	22.02.2023
En exercice	15				
Qui ont pris part à la délibération	12	Pouvoir	2		

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Josette FOLLÉAT, 1^{ère} adjointe

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – BRIAND S – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MOUTON J (12)

Absents : SIBAUD-BUSSAC L – PAULET N – MOUTON J (3)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

CAMPING MUNICIPAL DES TILLEULS ACTUALISATION DES TARIFS

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'actualiser les tarifs du camping municipal des Tilleuls.

TARIFS CAMPING MUNICIPAL DES TILLEULS		
Désignation	Tarifs 2016	Tarifs 2023
Forfait journalier, 1 ou 2 adultes	10 € + 2 € par personne supplémentaire à compter de la 3 ^{ème} personne	inchangé
Forfait journalier, 1 ou 2 adultes CAMPING CAR	12 € + 2 € par personne supplémentaire à compter de la 3 ^{ème} personne	15 € + 3 € par personne supplémentaire à compter de la 3 ^{ème} personne
Forfait journalier randonneur, cycliste, invité	5 € / personne	inchangé
Caravane	750 €	inchangé
Mobile home raccordé	1 050 €	1 200 €
Mobile home non raccordé	900 €	inchangé

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Accepte** la revalorisation des tarifs dans les termes présentés, **à compter du 1^{er} avril 2023** ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Ont signé au registre tous les membres présents. Fait à Usson en Forez, le 28 février 2023.



Hervé BÉAL, Maire

Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance